

209. — 17 août 1909. — Loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires aux budgets de l'exercice 1908 et au budget des dotations pour l'exercice 1909 (1). (Monit. du 20 août 1909.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

I. — RÉGULARISATIONS.

Art. 1^{er}. En vue de permettre la liquidation de créances se rapportant à l'exercice 1907 et à des exercices antérieurs, autorisation est donnée :

A. Au Ministre de la justice d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1908 :

1° A charge de l'article 8 (Cours d'appel. — Personnel), une somme de mille francs (fr. 1,000);

2° A charge de l'article 18 (Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques, etc.), une somme de trente-deux mille francs (fr. 32,000);

3° A charge de l'article 21 (Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix, etc.), une somme de trois cent trente-neuf francs cinquante et un centimes (fr. 339.51);

4° A charge de l'article 24 (Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du département de la justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs, etc.), une somme de cinq cent six francs (fr. 506);

5° A charge de l'article 28 (Clergé inférieur du culte catholique), une somme de cent francs (fr. 100);

6° A charge de l'article 35 (Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat), une somme de douze mille francs (fr. 12,000);

7° A charge de l'article 38 (Ecoles de bienfaisance de l'Etat. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements), une somme de mille cent nonante-huit francs septante-huit centimes (fr. 1,198.78).

B. Au Ministre de l'intérieur et de l'agriculture d'imputer sur le budget de l'intérieur pour l'exercice 1908, à charge de l'article 18 (Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement, etc.), une somme de nonante-huit francs cinquante et un centimes (fr. 98.51).

C. Au Ministre des sciences et des arts d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1908, à charge de l'article 12 (Institut historique belge de Rome), une somme de trois cent quatre francs cinquante-huit centimes (fr. 304.58).

D. Au Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1908 :

1° A charge de l'article 11 (Secours exceptionnels aux ouvriers, etc.), une somme de deux cent un francs cinquante et un centimes (fr. 201.51);

2° A charge de l'article 12 (Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales, etc.), une somme de six cent cinquante et un francs quatre-vingt-quatre centimes (fr. 651.84);

3° A charge de l'article 21 (Entretien, réparation et renouvellement du matériel), une somme de un million trois cent nonante-quatre mille cinq cent nonante francs (fr. 1,394,590);

4° A charge de l'article 38 (Indemnités et remboursements du chefs des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste), une somme de cent trente-huit francs quinze centimes (fr. 138.15).

(1) Session de 1908-1909.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 224. Rapport de la commission de comptabilité, n° 247, séance du 28 juillet 1909. Rapport de la commission, n° 248, séance du même jour.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. — Séances du matin et de l'après-midi du 30 juillet 1909, p. 2281 à 2283 et 2296.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 123. Rapport, n° 135, séance du 3 août 1909.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. — Séances du matin et de l'après-midi du 5 août 1909, p. 709 à 711 et 725. (Note du *Moniteur*.)

E. Au Ministre de la guerre d'imputer :

a) Sur le budget de son département pour l'exercice 1908 :

1° A charge de l'article 10 (Traitements, indemnités et solde de l'infanterie), une somme de six francs quarante centimes (fr. 6.40) ;

2° A charge de l'article 32 (Pensions et secours), une somme de quarante-six francs quarante-trois centimes (fr. 46.43) ;

3° A charge de l'article 37 (Amélioration du casernement), une somme de mille cent et quatre francs (fr. 1,104) ;

b) Sur le budget de la gendarmerie pour l'exercice 1908, à charge de l'article 3 (Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier), une somme de soixante et un francs quatre-vingts centimes (fr. 61.80) ;

F. Au Ministre des finances d'imputer :

a) Sur le budget de son département pour l'exercice 1908, à charge de l'article 26 (Remises des receveurs. — Frais de perception), une somme de cent treize francs septante-six centimes (fr. 113.76) ;

b) Sur le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1908, à charge de l'article 7 (Enregistrement et domaines. — Restitution de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers), une somme de quatre-vingt-trois francs nonante-six centimes (fr. 83.96) ;

G. Au Ministre des travaux publics d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1908, à charge de l'article 15 (Personnel de bureau, surveillants, etc.), une somme de soixante-quinze francs (fr. 75).

II. — TRANSFERTS.

Art. 2. Sont autorisés, à concurrence de quatre millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-deux francs cinquante-neuf centimes (4,489,052 fr. 59 c.), les transferts à des budgets de l'exercice 1908 détaillés au tableau A annexé à la présente loi et s'élevant :

Pour le budget de la justice, à . . fr.	178,000 »
Pour le budget de l'intérieur, à . .	7,520.68
Pour le budget de l'agriculture, à . .	3,675.82

Pour le budget des sciences et des arts, à	150,261.20
Pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes, à	4,086,794.89
Pour le budget de la guerre, à . . .	62,800 »
Ensemble. . . fr.	4,489,052.89

III. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Art. 3. Il est ouvert, pour être rattachés à des budgets de l'exercice 1908, des crédits supplémentaires montant à la somme de trois millions quatre cent treize mille quatre cent neuf francs vingt-six centimes (fr. 3,413,409.26), à affecter au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1904 et antérieurs) et à des exercices clos (1905, 1906 et 1907), ainsi qu'au paiement de créances afférentes à l'exercice 1908.

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du trésor, sont détaillés au tableau B annexé à la présente loi et s'élèvent :

Pour le budget de la dette publique, à	65,043.98
Pour le budget des dotations, à	40,265.13
Pour le budget de la justice, à	218,202.53
Pour le budget des affaires étrangères, à	123,144.27
Pour le budget de l'intérieur, à	4,846.22
Pour le budget de l'agriculture, à	183,587.68
Pour le budget des sciences et des arts, à	90.04
Pour le budget de l'industrie et du travail, à	13,333.36
Pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes, à	291,825.40
Pour le budget de la guerre, à	1,485,620.41
Pour le budget de la gendarmerie, à	164,100 »
Pour le budget des finances, à	669,587.57
Pour le budget des travaux publics, à	133,592.67
Ensemble. . fr.	3,413,409.26

Art. 4. Le budget des dotations pour l'exercice 1909 est augmenté d'une somme de cinquante mille francs (50,000) à ajouter au crédit de l'article 5 (Chambre des représentants).

Art. 5. La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances,
M. J. LIEBAERT.)

TABLEAU A.

Tableau des transferts à opérer à des budgets de l'exercice 1908.

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
	8	24,000 »	4	6,800 »
	10	42,000 »	5	600 »
	12	15,000 »	11	4,000 »
1 ^o Budget de la justice	28	67,000 »	22	1,600 »
	47	30,000 »	23	20,300 »
			25	7,400 »
			39	130,000 »
			43	5,100 »
			46	5,200 »
Total pour le budget de la justice. fr. . . .		178,000 »		178,000 »
	24	1,509 88	23	1,509 88
2 ^o Budget de l'intérieur	33	520 80	25	5,000 »
	36	4,000 »	26	520 80
	41	1,490 »	29	250 »
			40	240 »
Total pour le budget de l'intérieur. fr. . . .		7,520 68		7,520 68
3 ^o Budget de l'agriculture.	34	3,675 82	33	3,675 82
Total pour le budget de l'agriculture. fr. . . .		3,675 82		3,675 82
	43	1,565 70	46	1,565 70
	28	85,501 98	29	49,000 »
	30	1,010 46	30	1,310 80
	63	3,000 »	31	9,359 30
	76	3,500 »	32	822 »
	78	4,000 »	33	2,053 »
	82	16,000 »	34	2,277 35
4 ^o Budget des sciences et des arts	84	8,463 06	37	603 20
	85	2,300 »	53	1,010 46
	86	3,000 »	64	3,000 »
	88	18,000 »	68	3,500 »
	106	2,000 »	79	4,000 »
	107	1,920 »	81	15,932 59
			96	33,145 62
			99	2,604 85
			109	20,076 33
Total pour le budget des sciences et des arts. fr. . . .		150,261 20		150,261 20
	41	1,829 89	8	10,161 »
	45	1,863,000 »	14	558,000 »
	20	2,128,000 »	25	55,414 23
	33	49,000 »	26	16,194 83
	36	15,000 »	27	2,960,000 »
5 ^o Budget des chemins de fer, postes et télégraphes . . .	42	55,000 »	30	54,607 »
	46	965 »	35	13,000 »
	52	1,500 »	41	55,000 »
	53	4,500 »	44	19,000 »
			45	965 »
			56	338,432 83
			57	6,000 »
Total pour le budget des chemins de fer, etc. fr. . . .		4,086,794 89		4,086,794 89

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
6 ^o Budget de la guerre.	3	200 »	2	11,600 »
	17	8,000 »	4	5,100 »
	25	17,500 »	6	8,100 »
	32	37,100 »	7	5,100 »
			9	10,100 »
			12	21,800 »
			18	1,000 »
Total pour le budget de la guerre. fr.		62,800 »		62,800 »
Total pour le budget de la justice fr.		178,000 »		178,000 »
— de l'intérieur		7,520 68		7,520 68
— de l'agriculture		3,675 82		3,675 82
— des sciences et des arts		150,261 20		150,261 20
— des chemins de fer, postes et télégr.		4,086,794 89		4,086,794 89
— de la guerre		62,800 »		62,800 »
Ensemble. fr.		4,489,052 59		4,489,052 59

TABLEAU B.

Tableau des crédits supplémentaires aux budgets de l'exercice 1908 pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1904 et antérieurs) et à des exercices clos (1905, 1906 et 1907), ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1908.

BUDGET de l'exercice 1908.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1907 et antérieurs.	de l'exercice 1908.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
				1 ^o BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	»	9bis	Intérêts et débours à payer à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale du chef du service provisoire des actions et des obligations émises par elle, assuré pour compte de l'État . fr.	65,043 98	»
				Total pour le budget de la dette publique. fr.	65,043 98	»
				2 ^o BUDGET DES DOTATIONS.		
III	»	3	»	Chan:bre des représentants fr.	»	40,265 13
				Total du budget des dotations. fr.	»	40,265 13

BUDGET de l'exercice 1908.				MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles		BUDGETS.	
anciens.	nouveaux.	anciens	nouveaux.	des exercices 1907 et antérieurs.	de l'exercice 1908.
3 ^e BUDGET DE LA JUSTICE.					
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.					
I VIII	» »	3 37	» »	Matériel fr. Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles	2,600 » 3,200 »
IX	»	43	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	300 » 4,400 »
» XI	» »	49 53	» »	Frais d'impression et de bureau Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au département	460 » 92,500 » 1,940 » 9,000 »
					50 53 13,450 »
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.					
XIII	»	60	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement	43,700 » 17,500 »
XIII »	» »	61 62	» »	Construction d'une maison de refuge pour femmes. Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel.	91 » » 644 » 30,000 »
Total pour le budget de la justice. fr.				51,732 53	166,450 »
4 ^e BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.					
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.					
I IV	» »	3 8	» »	Matériel. fr. Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.	439 46 8,000 » 8,764 23 70,000 »
V »	» »	10 11	» »	Traitements de drogmans, frais de lettres, etc. Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, etc.	3,431 52 » 8,723 09 »
» VI	» »	14 15	» »	Garde militaire de la légation belge à Pékin Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget.	3,434 53 » 2,703 82 15,000 »
VII »	» »	18 19	» »	Frais divers et encouragements au commerce, etc. Musée commercial : échantillons, mobilier et matériel; publications; bibliothèque	3,452 16 » 25 44 »
Total pour le budget des affaires étrangères. fr.				30,144 27	93,000 »
5 ^e BUDGET DE L'INTÉRIEUR.					
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.					
I II	» »	4 6	» »	Frais de route et de séjour; missions. fr. Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	17 42 389 35 » 150 »

BUDGET de l'exercice 1908.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1907 et antérieurs.	de l'exercice 1908.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
IV	»	16	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes frontières du royaume, etc. fr.	78 35	»
VII	»	25	»	Inspection générale; commandements supérieurs, états-majors; traitements, indemnités, frais de routes et de séjour, etc.	152 70	»
»	»	27	»	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision. Vacations des médecins.	4,058 40	»
Total pour le budget de l'intérieur. fr.					4,306 87	539 35
6 ^e BUDGET DE L'AGRICULTURE.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
III	»	9	»	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité, etc. — Amélioration des races d'animaux domestiques, etc. fr.	123,147 15	»
»	»	21	»	Jardin botanique de l'État. — Dépenses de matériel et de culture. — Musée forestier	»	2,771 96
VI	»	28	»	Inspection du service de santé et d'hygiène, etc. — Service sanitaire des ports de mer et des frontières, etc.	»	14,000 »
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.						
IX	»	»	45	Commission instituée à l'effet de rechercher les causes de la pollution des eaux de la Sambre et les moyens à mettre en œuvre pour y remédier : frais des expériences et déplacements.	3,072 74	»
»	»	»	46	Ecole moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Vilvorde : travaux d'entretien et d'amélioration. .	5,135 32	»
»	»	»	47	École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Gand : acquisition de terrains	»	35,460 51
Total pour le budget de l'agriculture. . fr.					131,355 21	52,232 47
7 ^e BUDGET DES SCIENCES ET DES ARTS.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I	»	4	»	Bibliothèque du département : achat de livres, etc., confection du catalogue, etc. fr.	90 04	»
Total pour le budget des sciences et des arts. fr.					90 04	»
8 ^e BUDGET DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I	»	3	»	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses fr.	398 50	»
III	»	7	»	Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route	»	5,000 »

BUDGET de l'exercice 1908.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1907 et antérieurs.	de l'exercice 1908.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
»	»	8	»	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses. fr.	»	700 »
»	»	11	»	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études et de voyage aux élèves	»	2,100 »
III	»	13	»	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, etc.	»	3,200 »
V	»	24	»	Office du travail : statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger. impressions, etc.	345 21	»
»	»	30	»	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales, etc.	»	4,600 »
VII	»	44	»	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments, etc.	219 65	»
				Total pour le budget de l'industrie et du travail. fr.	933 36	12,600 »
9 ^e BUDGET DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>						
Administration centrale :						
I	»	5	»	Matériel, fournitures de bureau, etc.; travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, etc. fr.	4,625 40	»
»	»	6	»	Honoraires des avocats du département	1,200 »	3,500 »
Chemins de fer :						
II	»	40	»	Subside à la caisse d'assurance et de retraite, etc.	»	25,500 »
Marine :						
IV	»	51	»	Traction et matériel	»	260,000 »
				Total pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	2,825 40	289,000 »
40 ^e BUDGET DE LA GUERRE.						
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>						
II	»	42	»	Traitements, indemnités et solde de l'artillerie et du train fr.	6 »	45,694 »
III	»	43	»	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	»	144,600 »
»	»	46	»	Service pharmaceutique	»	136,700 »
VI	»	23	»	Matériel du génie	»	27,300 »
VII	»	24	»	Nourriture des troupes. — Fourrages.	326 62	963,973 38
»	»	26	»	Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien des harnachements de la cavalerie	6,350 44	»
»	»	28	»	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde	»	89,700 »
VIII	»	30	»	Traitements divers et honoraires	»	33,300 »
»	»	31	»	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.	792 20	38,207 80

BUDGET de l'exercice 1908.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1907 et antérieurs.	de l'exercice 1908.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
				2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.		
XI	»	»	47	Acquisition de consoles-supports fr.	»	1,670 »
				Total pour le budget de la guerre. . fr.	7,475 23	1,478,145 18
				11 ^e BUDGET DE LA GENDARMERIE.		
				1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.		
I	»	1	»	Traitements et autres allocations et prestations . fr.	228 24	135,671 76
II	»	2	»	Pensions et secours.	»	8,200 »
				Total pour le budget de la gendarmerie. . fr.	228 24	163,871 76
				12 ^e BUDGET DES FINANCES.		
				1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.		
I	»	3	»	Honoraires des avocats et des avoués du départe- ment, etc. fr.	700 »	»
III	»	15	»	Service des douanes et de la recherche maritime. .	24,450 »	250,000 »
»	»	18	»	Suppléments de traitement	29,520 »	30,000 »
»	»	19	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité. .	173 57	»
»	»	21	»	Indemnités, primes et dépenses diverses	29,844 »	130,000 »
»	»	23	»	Matériel	71,500 »	80,000 »
IV	»	24	»	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	»	1,000 »
»	»	27	»	Traitement d'attente des agents en disponibilité . .	»	5,000 »
»	»	29	»	Matériel	986 59	3,713 41
»	»	30	»	Dépenses du domaine	3,529 22	9,470 78
				Total pour le budget des finances. . fr.	160,703 38	508,884 19
				13 ^e BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS.		
				1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.		
II	»	6	»	Etudes de projets, levés de plans; adjudications; impressions et reproductions des plans, etc. . fr.	»	18,500 »
»	»	9	»	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, etc.	9,329 77	»
II	»	10	»	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions, etc.	»	16,000 »
III	»	18	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité. .	»	1,496 30
				2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.		
IV	»	23	»	Palais de justice de Gand. Appropriation et trans- formation	»	55,000 »
»	»	24	»	Ancien château des comtes de Flandre à Gand. Restauration	1,158 66	»

BUDGET de l'exercice 1908.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1907 et antérieurs	de l'exercice 1908.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
»	»	28	»	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt. Travaux de parachèvement . fr.	»	50,000 »
»	»	»	40	Reconstruction du bâtiment des bureaux du gouvernement provincial du Brabant	2,107 94	»
				Total pour le budget des travaux publics. fr.	12,596 37	140,996 30
				Total pour le budget de la dette publique . . . fr.	63,043 98	»
				— des dotations	»	40,265 13
				— de la justice	51,732 33	166,450 »
				— des affaires étrangères.	30,114 27	93,000 »
				— de l'intérieur	4,306 87	539 35
				— de l'agriculture	131,355 21	52,232 47
				— des sciences et des arts	90 04	»
				— de l'industrie et du travail	933 36	12,600 »
				— des chemins de fer, postes et tél.	2,825 40	289,000 »
				— de la guerre	7,475 23	1,478,145 18
				— de la gendarmerie	228 24	163,871 76
				— des finances	160,703 38	508,884 19
				— des travaux publics	12,596 37	140,996 30
				Ensemble. . fr.	167,424 88	2,945,984 38

210. — 17 août 1909. — Arrêté royal.

— Dépenses extraordinaires de l'exercice 1909. (Monit. du 19 août 1909.)

Léopold II, etc. Vu l'article 16 de la loi du 18 août 1907 (*Moniteur* n° 235), l'article 13 de la loi du 16 septembre 1908 (*Moniteur* n° 262) et l'article 11 de la loi du 17 août 1909 (*Moniteur* n° 231), contenant respectivement le budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour les exercices 1907, 1908 et 1909;

Sur la proposition de notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Est approuvé le tableau ci-annexé, dressé conformément à la disposition du premier alinéa de l'article 11 de la loi du 17 août 1909 et s'élevant à la somme de trois cent septante-cinq millions cent quatre-vingt-trois mille cent septante-huit francs soixante centimes (fr. 373,483,178.60).

Art. 2. Par application de l'article 16 de la loi

du 18 août 1907, de l'article 13 de la loi du 16 septembre 1908 et de l'article 11 de la loi du 17 août 1909, les imputations sur les crédits faisant l'objet du tableau ci-annexé sont limitées ainsi qu'il suit :

Sur ceux qui figurent dans la colonne 5, jusqu'au 31 décembre 1909; sur ceux qui figurent dans la colonne 6, jusqu'au 31 décembre 1910, et, sur ceux qui figurent dans la colonne 7, jusqu'au 31 décembre 1911, en tenant compte, toutefois, des exceptions mentionnées aux articles 25, 54 et 65.

Art. 3. L'article 128 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, portant règlement général sur la comptabilité de l'État, est applicable aux liquidations effectuées à charge des crédits faisant l'objet du tableau ci-annexé.

Art. 4. Le présent arrêté est exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Notre Ministre des finances (M. J. LIEBAERT) est chargé de l'exécution du présent arrêté.